



# U.N.A.A.P.E.

## Qu'est-ce qu'une association de parents d'élèves ?

Aucun parent n'est tenu d'adhérer à une association de parents d'élèves. L'adhésion est un acte personnel facultatif qui ne remet aucunement en cause l'inscription des enfants. La présentation de parents aux élections de parents d'élèves ne nécessite pas l'adhésion à une association déjà établie.

### Alors pourquoi adhérer à une association me direz-vous ?

Les associations de parents d'élèves facilitent la communication entre les parents par la constitution d'un bureau, la mise en place de moyens communs (photocopies, presse, informations, ...) et la communication avec les instances institutionnelles par les représentations locale, départementale, régionale et nationale.

## Qu'est-ce que l'U.N.A.A.P.E. ?

L'**Union Nationale des Associations Autonomes de Parents d'Elèves** est une association sans but lucratif, régie par la loi 1901, reconnue d'utilité publique depuis 1987 et habilitée par le ministère de l'Éducation Nationale.

## Quelles sont les valeurs de l'U.N.A.A.P.E. ?

L'U.N.A.A.P.E. s'adresse aux parents d'élèves autonomes qui souhaitent participer à la vie de l'établissement et qui souhaitent n'afficher **aucune couleur politique, syndicale ou religieuse**. Très attachée à la liberté d'engagement des parents, elle n'affiche aucune échéance d'adhésion et aucune communication insistante vers les parents d'élèves.

## Quelles sont les actions de l'U.N.A.A.P.E. ?

L'association chambérienne, bien que bénéficiant d'une représentation nationale, reste de taille très modeste, très humaine. Elle se concentre sur sa mission principale : être au service de l'intérêt des enfants.

### Des parents d'élèves investis dans le fonctionnement du collège.

L'A.A.P.E. (Association Autonome des Parents d'Elèves) de Chambéry se singularise par la constitution d'un bureau unique pour tous les établissements (écoles, collèges et lycées) de Chambéry, afin de renforcer la communication inter-établissements et soulager l'implication des représentants des parents d'élèves. Consciente de l'activité des parents, l'association offre à tous ses adhérents la possibilité d'assister aux conseils de classes dans la mesure de leurs disponibilités, et à ses membres élus de siéger aux conseils d'administration. Au-delà des missions de base, l'association a permis d'engager des démarches juridiques auprès de l'Académie et du Rectorat, et a eu gain de cause pour permettre l'admission d'enfants dans les établissements souhaités.

### Des parents d'élèves investis et vigilants à l'évolution de l'école.

La neutralité du système éducatif que nous défendons ne doit en aucun cas nous empêcher de faire connaître nos positions ou d'afficher notre soutien à des dossiers, des réformes, des réflexions qui pourraient nous être soumis. Par un contact privilégié avec l'union nationale, notre voix peut être portée aux niveaux départemental, régional et national (CDEN, conseils départementaux et régionaux, Assemblée Nationale, Sénat, DGESCO...).

## Pourquoi adhèrerais-je à l'U.N.A.A.P.E. en particulier ?

- pour préserver mon indépendance et par souci du respect des neutralités politique, syndicale et religieuse ;
- pour participer dans la mesure de mes disponibilités au fonctionnement du collège ;
- pour porter la parole des parents d'élèves autonomes au service de l'intérêt des enfants ;
- pour bénéficier d'un soutien administratif pour interagir avec les instances institutionnelles ;
- pour soutenir une initiative bénévole et garder une place à la parole libre ;
- pour bénéficier de la cotisation la moins élevée.

Pour adhérer à l'U.N.A.A.P.E. : [unaape.chambery73@gmail.com](mailto:unaape.chambery73@gmail.com) (cotisation 10€)

(il est possible d'adhérer, même si vous ne pouvez pas participer, pour soutenir l'association qui serait menacée de disparaître sans votre soutien)

**Pour soutenir l'U.N.A.A.P.E., vous pouvez voter pour leurs représentants**

Plus d'informations sur <http://www.unaape.asso.fr/>